



## **Diplôme d'État de technicien laboratoire médical - Alternance (2ème et/ou 3ème année)**

Alternance, Formation initiale

Ministère de la Santé

**Sciences et santé**

L'apprentissage est possible dès la 2<sup>ème</sup> année d'études du DETLM.

- Soit la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année d'études se feront en apprentissage
- Soit uniquement la 3<sup>ème</sup> année d'études se fera en apprentissage



Cette formation est organisée en apprentissage en partenariat avec le CFA IFIR

[Fiche formation RNCP](#)

Profil concerné :

Etudiants ayant validés la 1ère année du Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical ou autre formation donnant droit à 60 ou 120 crédits ECTS dans le domaine de la biologie

Prix de la formation :

Les frais de scolarité sont intégralement pris en charge pour les étudiants en contrat d'apprentissage.

Formation en apprentissage de 1 ou 2 ans

**Taux de réussite**

85% en 2025

**Taux d'insertion pro.**

100% en 2024 (Enquête en cours pour 2025)

**Taux d'abandon**

9 % en 2025

A la fin de la formation

Diplôme d'État de Technicien de Laboratoire Médical

Diplôme d'État enregistré de droit au RNCP 39708 - Grade de Licence

**L'alternance en 2ème et/ou 3ème année du  
Diplôme d'État de Technicien de Laboratoire Médical  
Présentation**

# Le Diplôme d'État, 3 ans de formation.

Ce Diplôme d'État délivré par le Ministère de la santé forme des Techniciens de Laboratoire spécialisés dans les 4 domaines du secteur médical :

- La Biologie Médicale (Biochimie, Hématologie, Immunologie, Microbiologie, Génétique et Assistance Médicale à la Procréation AMP,...)
- Les Thérapies cellulaires et géniques et les Biobanques
- L'Anatomie et Cytologie Pathologiques
- La Transfusion Sanguine

A l'issue de ces 3 années, **ces Professionnels de Santé** obtiendront 2 autres qualifications indispensables pour travailler dans le secteur de la Santé (Inclus dans le programme de formation) :

- L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de Niveau II
- Le Certificat de Capacité pour Effectuer des Prélèvements Sanguins

L'obtention de ce diplôme permet à ses titulaires de faire valoir une certification au grade de licence pour une insertion professionnelle immédiate et une poursuite d'études éventuellement assortie d'une mobilité internationale

En fin de parcours, chaque étudiant pourra affirmer son intérêt pour une spécialité d'exercice, renforcer sa polyvalence et préparer sa professionnalisation ou poursuivre ses études en Master ou en école d'ingénieurs.

## **L'apprentissage est possible dès la 2<sup>ème</sup> année d'études du Diplôme d'État de Technicien de Laboratoire Médical.**

- Soit la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année d'études se feront en apprentissage
- Soit uniquement la 3<sup>ème</sup> année d'études se fera en apprentissage

Cette formation est organisée en apprentissage en partenariat avec le CFA IFIR



[Plus de renseignements sur l'apprentissage auprès du CFA IFIR](#)

---

## **Témoignages de Perrine, étudiante de 3<sup>ème</sup> année en apprentissage**

## **Objectifs et contenu pédagogique**

# Intentions et Objectifs de la formation

## Les intentions pédagogiques

La formation assurée par l'Institut de Formation de Techniciens de Laboratoire Médical doit permettre à l'étudiant de :

- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires
- Rendre l'étudiant autonome, responsable vis-à-vis des prélèvements et des matériels, conscient des coûts et respectueux des règles professionnelles
- Développer l'esprit critique, la capacité de raisonner les expériences réalisées
- Développer la faculté d'adaptation en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice, de l'évolution scientifique, technique et économique
- Permettre aux étudiants la prise de conscience de leur responsabilité professionnelle à venir, de l'importance des résultats fournis aux malades
- Construire une identité professionnelle

## Les objectifs de la formation :

L'objectif pédagogique de l'IFTLM est de rendre l'étudiant autonome, responsable vis-à-vis des prélèvements et des matériels, conscient des coûts et respectueux des règles professionnelles.

Au terme de la formation, l'étudiant doit pouvoir :

S'adapter rapidement dans toutes les disciplines et participer :

- au projet de service
- aux travaux de recherche pour l'amélioration des protocoles et de la qualité des résultats
- à la mise au point de techniques nouvelles
- à l'évaluation des appareils et des coffrets de réactifs
- à l'évolution de la profession par une mise à jour constante de ses connaissances
- à la mise en place d'un contexte ergonomique adapté
- avoir un rôle de formateur auprès des stagiaires et d'éducateur de santé auprès du public

## Contenu de la formation

Les étudiants en apprentissage suivent le même programme qu'en formation initiale

[Retrouver le programme de la formation et la présentation des métiers visés](#)

## Rythme et modalités pédagogiques

## Résultats attendus et modalités d'évaluation :

La validation se fait sur l'ensemble des modules de l'année et non par blocs de compétences.

Contrôle continu en 2<sup>ème</sup> année

Contrôle continu et épreuves finales en 3<sup>ème</sup> année (1 épreuve de synthèse et 2 épreuves pratiques)

## **Epreuves finales :**

Conditions d'admissibilité aux épreuves finales : Moyennes du Contrôle Continu de 3<sup>ème</sup> année

Pour être présenté aux épreuves du DETLM, il faut valider les deux conditions suivantes :

- Avoir une note moyenne générale aux stages, au moins égale à 10/20, sans note inférieure à 8/20 à l'un d'entre eux.
- Avoir une note moyenne générale au contrôle continu des enseignements théoriques ainsi qu'à celui des enseignements pratiques au moins égale à 10/20, sans note moyenne par discipline inférieure à 8/20 pour chacun d'entre eux.

Résultat du DETLM = Contrôle Continu (/80 points) + Epreuve de synthèse (/40 points) + Epreuves pratiques (/40 points)

Pour obtenir le Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical, il faut au moins 80 points sur 160.

## **Modalités pédagogiques :**

### **Pour une meilleure préparation à la vie professionnelle**

L'équipe pédagogique propose :

**Un enseignement théorique** assuré dans toutes les disciplines par des professionnels de la santé et des universitaires

**Un enseignement pratique** individualisé pour une prise de responsabilité personnelle de l'étudiant par rapport au travail qui lui est confié.

Pour la majorité des séances de travaux pratiques l'étudiant :

- a son propre poste de travail,
- est responsable de son matériel
- est contrôlé au niveau de l'apprentissage des gestes qui doivent être rigoureux, précis et méthodiques
- est invité à travailler en respectant des règles précises d'asepsie et d'hygiène et de sécurité, en bactériologie, immunologie, hématologie et biochimie.....

Un contrôle continu des enseignements théoriques et pratiques.

- **Une démarche concertée avec l'étudiant** dans le choix des stages, concernant les différentes disciplines des laboratoires d'analyses de Biologie Médicale.
- **Un suivi des stages** par la rédaction d'un rapport contrôlé par le maître de stage.

Pour le stage d'approfondissement de 3<sup>ème</sup> année un mémoire écrit et une soutenance orale sont demandés.

- **La soutenance d'un mémoire** : le mémoire doit porter sur un thème d'intérêt professionnel choisi par l'étudiant en accord avec l'équipe enseignante. La soutenance est d'une durée maximale de 25 minutes.
- **Un suivi pédagogique individuel**, qui permet d'assurer l'accompagnement de l'étudiant tout au long de sa formation
- **Un tutorat individualisé**: avec le soutien du Conseil Régional Rhône-Alpes, l'IFTLM a mis en place un dispositif d'accompagnement des études sous forme de tutorat.

Le dispositif a pour objectifs :

-l'accompagnement dans la mobilisation de compétences permettant l'autonomie dans les études universitaires

-l'aide et le soutien dans l'apprentissage des enseignements présentant une difficulté pour l'étudiant et dans l'appropriation de la méthodologie du travail universitaire.

Il est proposé aux étudiants qui expriment une difficulté dans un domaine d'apprentissage ou vis-à-vis du travail universitaire et aux étudiants qui n'obtiennent pas des résultats suffisants dans les épreuves de contrôle continu. Il consiste en un accompagnement réalisé par un étudiant-tuteur plus avancé.

## **Equipe pédagogique :**

L'équipe pédagogique est composée de :

- Formateurs permanents techniciens de laboratoire diplômés d'Etat pour l'enseignement des travaux pratiques
- Enseignants ou enseignants chercheurs titulaires d'un Doctorat et spécialisés dans une discipline biologique
- Pharmaciens biologistes, praticiens hospitaliers

## **Exécution de la formation :**

- Formation en alternance entre le centre de formation l'IFTLM et l'entreprise

## **Rythme de la formation :**

- Alternance avec 15 jours en centre et 15 jours en entreprise

## **Nombre d'heures total de la formation :**

Pour un Contrat d'apprentissage de 24 mois :

Total : 3360 heures

Nombre d'heures en institut : 870 heures

Nombre d'heures en entreprise : 2490 heures

Pour un Contrat d'apprentissage de 12 mois :

Total : 1680 heures

Nombre d'heures en institut : 360 heures

Nombre d'heures en entreprise : 1320 heures

## **Modalités d'entrée / sortie :**

- L'apprentissage peut démarrer à n'importe quel moment de l'année.

### **Conditions d'admission**

## **Public visé**

Pour un apprentissage de 24 mois :

- Les étudiants ayant validé la première année du DETLM ou une première année d'un autre cursus similaire (BTS ABM, BUT ABB ou 1<sup>ère</sup> année de Licence SVT)

Pour un apprentissage de 12 mois :

- Les étudiants ayant validé les 2 premières années du DETLM, ou ayant validé un BTS ABM ou un BUT ABB

Des dispenses de scolarité peuvent être accordé par le directeur selon les modalités définies par l'article 16 de l' *Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses.*

## **Conditions spécifiques et pré-requis**

- Validation de la 1ère année ou de la 2ème année du DETLM ou d'un autre cursus similaire.

## **Modalités et délai d'accès**

Modalités : Déposer une demande auprès de l'IFTLM

Délais d'accès : Le temps nécessaire entre l'obtention de l'accord de l'IFTLM, de l'entreprise et la constitution du dossier auprès du CFA. Compter entre 1 semaine et un mois. Le temps est raccourci si l'étudiant a déjà une entreprise d'accueil.

### **Informations pratiques**

## Frais pédagogiques

Les frais de scolarité sont intégralement pris en charge pour les étudiants en contrat d'apprentissage.

## Date de début de formation :

La formation débute en septembre. Le contrat d'apprentissage peut démarrer à tout moment au cours de l'année.

## Date de fin de formation :

L'apprentissage prend fin à la fin du contrat d'apprentissage.

## Lieu de la formation :

En institut : IFTLM, 10 place des archives, 69002 LYON

En entreprise : Terrain d'accueil

## Accessibilité

- Les campus Carnot et Saint-Paul sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : amphis, salles de TD, salles informatiques, cafétéria, bibliothèque universitaire, secrétariats, toilettes....
- Vous êtes en situation de handicap ? un accompagnement personnalisé et adapté peut être demandé à la [mission handicap](#)

## Contact organisme de formation :

- [iftlm@univ-catholyon.fr](mailto:iftlm@univ-catholyon.fr)

## Nom de l'organisme de formation :

- IFTLM, Institut de Formation de Techniciens de Laboratoire Médical

## Raison sociale de l'organisme de formation :

- AFPICL IFTLM

## N° d'activité de l'organisme de formation :

- 82690692669

# Numéro SIRET de l'organisme de formation :

- 32693006200145
- 

Cette formation est organisée en apprentissage en partenariat avec le CFA IFIR



## La vie étudiante

- [Bibliothèque Universitaire](#)
- [Le Sport à l'UCLy](#)
- [Le service Logement](#)
- [La mission orientation](#)
- [Le département de formation Humaine](#)

## Et après ?

# Suites de parcours et débouchés après le Diplôme d'État de Technicien de Laboratoire Médical.

Le Diplôme d'État de Technicien de Laboratoire Médical (DE TLM) de l'**Institut de Formation des Techniciens de Laboratoire Médical (IFTLM) de Lyon** peut se faire e, **alternance sur les 2 dernières années de formation**, articulant enseignements théoriques et pratiques avec une immersion professionnelle.

---

## Méthodologie du suivi

Un suivi des diplômés a été réalisé **3 mois après l'obtention du diplôme**, permettant de mesurer les **taux d'insertion professionnelle** et les **poursuites d'études**.

L'enquête couvre **42 diplômés de la promotion 2024** en situation d'emploi, de poursuite d'études ou en recherche d'emploi.

---

## Résultats du suivi à 3 mois

### 1. Insertion professionnelle

- **67 % des diplômés** sont **en poste** dans le domaine de la biologie médicale ou en laboratoire d'analyses (CDI, CDD ou intérim).
- Les structures d'accueil sont variées :

- **Laboratoires privés** : CERBALLIANCE, BIOGROUP, EUROFINS, NOVELAB, MEDIPOLE, LABOSUD...
  - **Laboratoires hospitaliers ou publics** : HCL, CH Ajaccio, laboratoires de recherche.
  - **Entreprises spécialisées** en biotechnologies et analyses biomédicales : TECHNIPATH, DYNABIO, KANTYSBIO, LABOSUD INOVIE...
- Les contrats proposés sont majoritairement :
    - **CDD (52 %)**, témoignant d'une insertion rapide dans le secteur, souvent avant stabilisation en CDI.
    - **CDI (20 %)**, principalement dans les laboratoires partenaires de l'alternance.

Ces données confirment la **forte employabilité** du diplôme, particulièrement sur le bassin lyonnais et dans les réseaux Eurofins, Cerballiance et Biogroup.

---

## 2. Poursuites d'études

Environ **25 % des diplômés** choisissent de poursuivre leur parcours vers des **formations universitaires ou professionnelles de niveau supérieur** :

- **Masters** dans le domaine de la santé, de la microbiologie ou du médicament (ex. : Master Santé Lyon 1, Master MIOPB - ESTBB, Master 1 Microbiologie Clermont-Ferrand, Master MEEF pour l'enseignement).
- **Licences professionnelles** orientées vers la biologie, la recherche clinique ou la gestion de laboratoire.
- **Formations paramédicales** complémentaires (Diplôme d'intervenant en addictologie, spécialisation en psychiatrie, etc.).

Ces poursuites traduisent la **volonté d'évolution professionnelle** vers des postes à responsabilités, la recherche ou l'enseignement.

---

### 3. Autres situations

- **5 %** des diplômés sont en **recherche d'emploi** ou en **autres** au moment du suivi, ce qui reste marginal.
  - Aucun abandon de parcours n'a été constaté à ce stade.
- 

## Analyse et interprétation

L'analyse de ces résultats met en évidence :

- Une **insertion rapide et directe** dans le secteur biomédical grâce à la **formation en alternance**, qui favorise la professionnalisation et la fidélisation des employeurs partenaires.
- Des **poursuites d'études cohérentes** avec les compétences acquises, confirmant la reconnaissance du DETLM comme tremplin vers des formations de niveau supérieur.
- Une **adéquation forte entre les besoins du marché de l'emploi et la formation dispensée** à l'IFTLM.

Ce suivi des diplômés de l'IFTLM Lyon démontre une **insertion professionnelle solide et durable** dans le domaine des analyses biomédicales, ainsi qu'une **poursuite d'études dynamique** vers les filières santé et sciences du vivant.

### Chiffres clés

**Nombre d'apprentis : 20 en 2024 (34 en 2025)**

**Taux d'insertion dans l'emploi : 100 % en 2024 (en cours pour 2025)**

**Taux de rupture : 0 % en 2024 ( 9% pour 2025)**

**Taux de poursuite d'études : 23 % en 2024 (en cours pour 2025)**

### Témoignages

#### **Martin Promotion 2025**

#### **Martin, Diplômé d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical (parcours en alternance)**

Mon alternance au sein de l'IFTLM s'est très bien passée. Je me suis senti accompagné et pleinement intégré, même en arrivant directement en troisième année et en effectuant mon alternance à Paris. Malgré la distance, j'ai bénéficié d'un véritable soutien, que ce soit de la part des enseignants, de la direction ou encore des autres étudiants. J'en garde un excellent souvenir et je remercie toute l'équipe pour cette belle opportunité.

### Contactez-nous

**04 72 32 50 34**

Du Lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 13h à 16h45

Le vendredi de 8h à 11h45

**IFTLM**

10 Place des Archives

69002 LYON

[iftlm@univ-catholyon.fr](mailto:iftlm@univ-catholyon.fr)